



Rennes, le 6 août 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Coronavirus en Bretagne : point de situation sanitaire

Les dernières données sanitaires confirment de nouveau que le virus circule. Depuis le 10 juillet 2020 les indicateurs de surveillance suivis quotidiennement au niveau régional montrent une augmentation du nombre de personnes testées positives au Covid-19.

Par rapport au 5 août 2020, la Bretagne enregistre 42 cas supplémentaires.

**Point de situation sanitaire à 16h** (le suivi des cas confirmés est élaboré à partir des données de Santé Publique France, qui comptabilisent les résultats des analyses (test PCR) effectuées par les laboratoires publics et privés).

Le nombre de cas de Coronavirus Covid-19 confirmés en Bretagne par diagnostic biologique (PCR) depuis le 28 février est de 4080 (+ 42 depuis mardi 4 août 2020) ainsi répartis :

- 1219 (+ 27 depuis mercredi 05/08/2020) personnes résidant en Ille-et-Vilaine ;
- 889 (+5 depuis mercredi 05/08/2020) personnes résidant dans le Finistère ;
- 836 (+7 depuis mercredi 05/08/2020) personnes résidant dans le Morbihan ;
- 786 (+3 depuis mercredi 05/08/2020) personnes résidant dans les Côtes d'Armor.

auxquels s'ajoutent :

- 250 (sans évolution depuis mardi 04/08/2020) personnes ne résidant pas en Bretagne ;
- 100 (sans évolution depuis mardi 04/08/2020) personnes dont les départements de résidence ne sont actuellement pas encore connus.

**La période estivale ne doit pas être synonyme d'un relâchement dans le respect des gestes barrières. Pour éviter un rebond épidémique et protéger les plus fragiles, restons collectivement et en toute circonstance, responsables et vigilants face au Covid.**

Pour rappel, de nombreux porteurs du virus n'ont en effet pas de symptôme ou seulement des symptômes bénins. Nos comportements conditionnent l'évolution de l'épidémie.

Il est donc nécessaire de continuer **à appliquer les bons gestes au quotidien**, y compris dans les lieux familiaux et dans les lieux propices à la convivialité :

- **Lavez-vous les mains** très régulièrement (avec de l'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique)
- **Restez toujours à plus d'un mètre** les uns des autres
- **Portez un masque** dès que la distance d'au moins un mètre ne peut pas être respectée
- Toussez ou éternuez dans son coude ou dans un mouchoir
- Utilisez un mouchoir à usage unique et le jeter
- Saluez sans se serrer la main, arrêtez les embrassades
- Évitez de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche

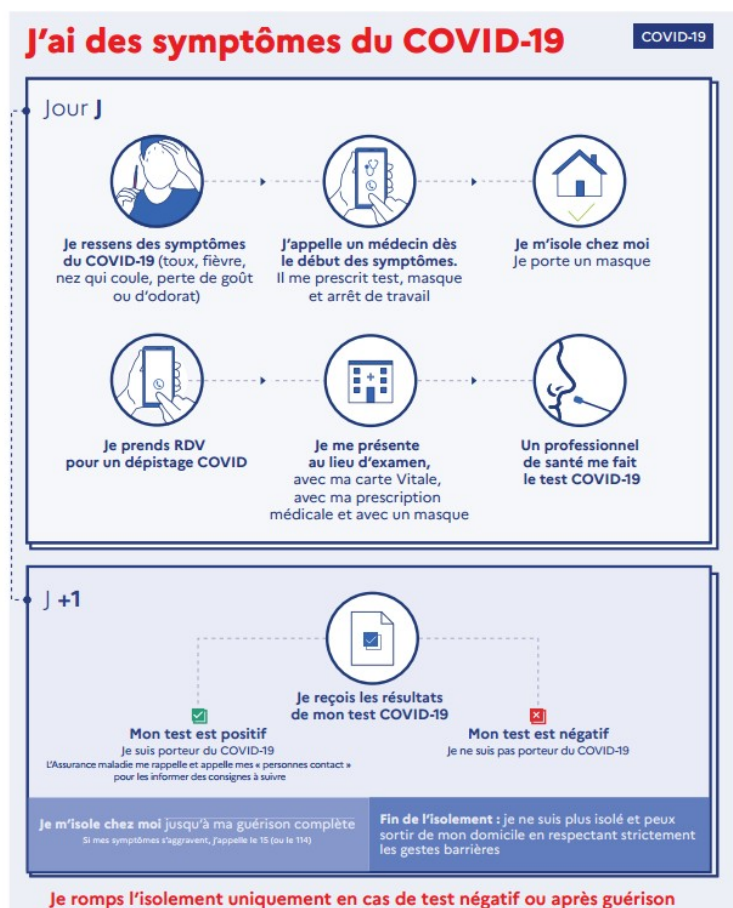
Contacts presse :

**ARS Bretagne** : Service communication – 02 22 06 72 28 – [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)

**Préfecture de région** : Service communication – 02 99 02 11 80 – [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)

**En cas de symptômes** (fièvre, toux, nez qui coule, fatigue intense, perte de goût et odorat, difficultés respiratoires, diarrhées)

- **Ne vous rendez pas directement aux urgences ou chez le médecin.**
- **Restez à domicile, évitez les contacts, appelez votre médecin traitant** ou le 0800 130 000, numéro vert 24h/24 et 7j/7 (pour toute question non médicale)
- **Appelez le SAMU (15) en cas d'aggravation** des symptômes avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement ou envoyez un message au numéro d'urgence pour les sourds et malentendants (114)
- Vous êtes également invités à télécharger l'application [StopCovid](#) (anonyme, sécurisée et gratuite).



## Information Coronavirus COVID-19

- Informations et recommandations : [www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
- Pour toute question non médicale, numéro vert 24h/24 et 7j/7 : 0 800 130 000

Contacts presse :

**ARS Bretagne** : Service communication – 02 22 06 72 28 – [ars-bretagne-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-communication@ars.sante.fr)

**Préfecture de région** : Service communication – 02 99 02 11 80 – [pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr](mailto:pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr)